

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL112

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 23, substituer au mot :

« dernière »

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.